

L'an deux mil seize, le vendredi vingt cinq mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Absent : Gilles GAYET

Excusé : Jean-Yves LARONDE

Secrétaire de séance : Catherine LAMY

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

### **Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015 : (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 9 513,39 € et pour la section d'investissement un excédent de 4 870,80 €.

Le conseil municipal décide de reporter les excédents pour les deux sections.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 313 179,59 € et pour la section d'investissement un déficit de 153 236,04 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 153 236,04 € et de reporter la somme de 159 943,55 € en fonctionnement.

Lotissement → Il fait apparaître un déficit global de 35 221,90 €, les deux sections confondues.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Vote des budgets primitifs 2016: (Adoptés à l'unanimité)**

Service assainissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 14 686 € pour la section de fonctionnement et à 26 673 € pour la section d'investissement.

Commune → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 534 159 € pour la section de fonctionnement et à 361 083 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît l'achat d'une petite tondeuse, d'un ordinateur, l'agrandissement de la salle des fêtes avec achat équipement cuisine, des travaux aux voiries et l'étude d'un contrat de bourg.

Lotissement → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 35 227 € pour la section de fonctionnement et à 32 520 € pour la section d'investissement.

### **Achat petite tondeuse :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tondeuse utilisée pour les petits espaces, devient obsolète. Il propose donc l'achat d'un nouvel appareil. Il présente ensuite les différents devis de Bardin Motoculture, Franck Gautheron et Caille Motoculture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat d'une tondeuse de marque TORO 66 cm et approuve le devis de l'entreprise CAILLE MOTOCULTURE de Brout-Vernet pour un montant de 1 399,17 € HT.

### **Travaux et équipements salle des fêtes :**

Après étude des catalogues et devis, le conseil municipal décide les achats suivants pour équiper la future cuisine de la salle des fêtes :

- un lave vaisselle à capot avec table d'entrée, panier d'arrêt des déchets et douchettes pour un montant hors taxe de 3 253,11 €
- un fourneau 5 plaques électriques pour un montant hors taxe de 2 137,50 €
- une armoire réfrigérée 1 320 litres avec 2 portes et 3 clayettes pour un montant hors taxe de 1 778,76 €
- une armoire haute à portes coulissantes pour ranger la vaisselle à 1 505,48 € HT
- un frigo 3 portes bas pour mettre sous le bar à 1 560 € HT.

Il sera rajouté un chariot à desservir à trois plateaux. L'achat d'un micro-onde et d'une bouilloire électrique sera envisagé.

Monsieur le Maire présente ensuite les devis pour la main-courante d'escalier. Celui de l'entreprise Beaudonnet s'élève à 371,20 € HT pour main-courante en inox et celui de l'entreprise de Jeorgeaguet à 120 € en fer prêt à peindre. Le conseil municipal opte pour la proposition de Monsieur Jeorgeaguet afin d'avoir une harmonie avec la rampe du château.

Le conseil municipal décide que l'un des anciens frigidaires sera installé dans la tour de la salle du troisième âge et celui équipé d'une case congélation sera installé dans la pièce du bas de la salle des fêtes.

### **Règlement assainissement collectif :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la réglementation en vigueur fait obligation à la commune d'établir un règlement pour l'assainissement collectif. Chaque conseiller a été destinataire du projet de règlement établi en collaboration avec les services du BDQE. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet et décide qu'un exemplaire sera distribué à chaque personne raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé de mettre à disposition de Madame Odile Bonneau une salle pour entreposer le mobilier de son père. Le conseil propose la tour du château accessible par la salle de réunion du haut. Le plancher devra être refait.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du poste de conseiller municipal de Monsieur Jean-Yves Laronde. Celui-ci, ayant pris des responsabilités supplémentaires au niveau professionnel, estime qu'il n'est plus assez disponible pour assurer cette fonction.

Le conseil procède ensuite à son remplacement dans les différentes commissions et délégations :

commission de finance	remplacé par Nicolas Thévenin
conseil de classe	remplacé par Ludovic Ramin
SDE 03	remplacé par Nicolas Thévenin
collège de Montmarault	Annie Tarantola qui était suppléante passe titulaire et Gérard Lemaire sera suppléant
révision liste électorale	remplacé par Georges Robin

- Monsieur Gérard Lemaire rappelle le problème du talus qui s'effondre dans le chemin de la Valette et précise que la situation s'envenime. Monsieur le Maire informe que le problème a été étudié et sera résolu lors de la réfection de la voirie avec nettoyage du fossé.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	